



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CDHR : LA CONTRIBUTION DIFFÉRENTIELLE SUR LES HAUTS REVENUS QUI TRANSFORME UN CONTRIBUABLE FRONTALIER DE SUISSE RETRAITÉ EN UN CONTRIBUABLE À HAUTS REVENUS

C'est le traitement de cette retraite complémentaire qui présente, aux yeux de la Confédération, une aberration dans son interprétation.

Le rapatriement du 2^{ème} pilier suisse :

Que ce soit sous forme de capital, de rente ou d'une solution mixte (partie capital, partie rente), l'imposition se faisait d'une manière équivalente au bout du compte, y compris les prélèvements des cotisations sociales y afférentes.

Désormais, la loi de finances N° 2025-127 (article 10) du 14 février 2025, applicable en 2026, met en place l'introduction de ce capital dans votre revenu fiscal de référence et de fait vous impose sur une partie de ce capital, donc en plus des prélèvements auxquels vous étiez habitués.

Les avis d'imposition arrivent dans les boîtes aux lettres et ceux-ci peuvent vous surprendre. N'hésitez pas à contacter l'une de nos associations. La Confédération a adressé un courrier au Ministère de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique afin de **demande la révision du domaine d'application de cette loi**, pour bien distinguer ce cas de rapatriement de capital retraite.

Qu'en est-il des épargnes retraites ou autres capitalisations retraites dans les autre pays limitrophes de la France ?

La Confédération va étudier les systèmes proposés sur les avoirs retraites des pays de l'UE, comme la Belgique, le Luxembourg, l'Allemagne et l'Italie afin d'obtenir des politiques communes à toutes les situations en ce qui concerne le statut du frontalier et gommer les divergences d'un Etat à l'autre.

Ce que veut la Confédération Européenne des Frontaliers :

Les frontaliers, en France, représentent environ 500'000 travailleurs et rapportent autour de 35 milliards d'euros annuellement à la balance commerciale de la France. Ne serait-il pas le temps d'être écoutés ?

Les frontaliers, en Europe représentent 16 millions de travailleurs qui passent une frontière pour aller travailler dans un pays voisin, ils font partie de l'économie européenne, et ont besoin d'un statut spécifique correspondant à leurs attentes.



LES MEMBRES FONDATEURS :

Georges GONDON,
président de Frontaliers Luxembourg ASBL
+352 691 265 963
ggondon@biaclog.lu

Jean-Marc KOENIG, président de ADF
Association d'Aide aux Frontaliers
+33 7 71 05 01 31
koenig.jeanmarc@gmail.com

Pascal PEUVREL, président de l'AFAL
Association des Frontaliers Au Luxembourg
pascal.peuvrel@lesflux.eu
+352 691 178 834

Michel RIVIERE, président de l'Amicale des frontaliers
+33 6 87 60 74 40
michel.riviere@amicale-frontaliers.org